



Vingtième Conférence du PROE

Apia, Samoa

17 – 20 novembre 2009



Point 9.1.2 de l'ordre du jour : Politique de partage et d'échange de données du Système régional de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDS)

Objet du document

1. Le présent document a pour objet de solliciter l'aval de la Conférence concernant la Politique de partage et d'échange de données du Système régional de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDS), qui constitue l'Annexe 1 du présent document (DT.9.1.2/Ann.1).

Historique

2. Le TREDS relève du Programme régional sur les espèces marines et vise à être le principal système de base de données pour les activités de recherche et de suivi effectuées sur les tortues par les pays et territoires membres du PROE. Cet outil peut être utilisé pour rassembler et gérer les données provenant des divers gouvernements, ONG et communautés qui exercent des activités de recherche, de suivi et de marquage sur les tortues.

3. Plus précisément, le TREDS peut être utilisé au niveau national pour colliger les données d'enquête sur les tortues, les analyser succinctement et produire des rapports permettant d'étayer les prises de décisions sur la conservation et la gestion des tortues. Au niveau régional, le TREDS peut servir à colliger des données, fournir des services de soutien aux Membres du PROE et identifier les tendances des populations et migrations de tortues dans la région du Pacifique.

4. Dans le cadre du Plan d'action pour la protection des tortues de mer 2003-2007, les pays et territoires membres du PROE ont demandé au Secrétariat de coordonner le perfectionnement et la mise à jour de la base de données régionale sur les tortues de mer et de fournir aux Membres des services de base de données opérationnels. Par ailleurs, le thème 8 du Plan d'action pour la période 2008-2012 recense les mesures devant être prises par les Membres et le Secrétariat du PROE pour permettre la mise en œuvre du TREDS dans la région.

5. L'action 8.1 du Plan d'action pour la protection des tortues de mer 2008-2011 mentionne la nécessité d'élaborer une politique et un protocole de partage et d'échange des données dans le cadre du TREDS pour assurer le fonctionnement et la gestion efficaces du système. Le Secrétariat du PROE a été invité à prendre l'initiative dans l'élaboration d'une telle politique, qui devrait être examinée par les Membres et soumise à l'approbation de la prochaine Conférence du PROE. Le projet de politique a été distribué à l'ensemble des pays et territoires membres en décembre 2008 afin qu'ils l'examinent avant qu'il ne soit finalisé.

6. L'objectif de cette politique est de fournir un cadre pour l'échange de données entre le Secrétariat et les Membres du PROE et diverses autres personnes, institutions et organisations non gouvernementales (ONG) pertinentes qui recueillent des données dans le cadre du programme régional de marquage des tortues du PROE, et qui participent au TREDIS.

7. Le TREDIS est une initiative basée sur la collaboration entre le PROE, le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (WPRFMC), le Secrétariat général de la communauté du Pacifique (CPS), le Queensland Parks and Wildlife Service (QPWS), l'Agence des États-Unis pour l'océan et l'atmosphère (NOAA), la Marine Research Foundation (MRF) – Malaysia et le Southeast Asian Fisheries Development Center (SEAFDEC). L'élaboration du TREDIS et sa mise en œuvre par le Secrétariat du PROE sont entièrement financées par le WPRFMC.

8. Le TREDIS peut être téléchargé sur le site Internet du PROE à l'adresse suivante : <http://www.sprep.org/treds/TREDSnews.aspx>. Les pays et territoires membres du PROE sont encouragés à utiliser le TREDIS pour leurs activités de suivi sur les tortues et à contacter le Secrétariat pour obtenir plus d'informations à son sujet.

Recommandation

9. La Conférence est invitée à :

- **approuver** la Politique de partage et d'échange de données du Système régional de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDIS).